



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gares

Question écrite n° 8067

## Texte de la question

M. Paul Quilès appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la fermeture de la gare Albi-Madeleine pendant le week-end. A partir du 15 décembre, cette gare sera dépourvue de présence humaine le samedi et le dimanche. La modification des horaires a été décidée par la SNCF sans aucune concertation et les usagers l'ont apprise par la presse locale. Cette gare dessert les quartiers nord de la ville d'Albi, mais aussi toutes les communes périphériques et, en raison de sa position géographique et des facilités de stationnement, son chiffre d'affaires est en progression constante. La réduction du personnel risque d'orienter les usagers vers la gare d'Albi-Ville, ce qui pourrait entraîner, à terme, la fermeture pure et simple de la gare Albi-Madeleine. Il réaffirme son soutien au service public ferroviaire et lui demande, comme il l'a déjà fait dans une question écrite en septembre 2002, que soient préservées les offres de service dans les petites gares.

## Texte de la réponse

L'amplitude horaire d'ouverture des guichets de la gare d'Albi Madeleine de 6 h 15 à 21 h 15 les jours de semaine, permet d'assurer un niveau de service correspondant à sa fréquentation et aux plages horaires pendant lesquelles le plus grand nombre de voyageurs a recours aux services de distribution commerciale. La clientèle de cette gare étant essentiellement composée de voyageurs faisant des navettes quotidiennes domicile - travail ou domicile - lieu d'études en trafic régional, celle-ci fait peu appel, en moyenne de 20 voyageurs par jour, aux services fournis par les guichets. En dehors des heures d'ouverture du guichet, les clients ont la possibilité d'acheter un billet régional sur le distributeur qui équipe la gare. Ils peuvent aussi bénéficier, pour acheter leur billet, des services offerts par téléphone, par Minitel ou encore par Internet, le billet leur étant ensuite adressé par courrier, sans frais, à leur domicile. Il convient également de préciser que seulement trois kilomètres séparent la gare d'Albi-Ville de celle d'Albi-Madeleine. Ces mesures de modification des horaires, qui ne sont pas spécifiques à la gare d'Albi-Madeleine, n'ont pas d'incidence sur l'avenir de la desserte de cette gare. Elles correspondent à la nécessité pour la SNCF de maîtriser ses dépenses d'exploitation, en maintenant un service adapté à la demande de ses clients.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul Quilès](#)

**Circonscription :** Tarn (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8067

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 décembre 2002, page 4742

**Réponse publiée le** : 3 mars 2003, page 1622